

**DIRECTION**

Tél. : 04 74 31 32 01  
04 74 31 32 03  
Fax : 04 74 31 32 04  
E-Mail: direction@ch-vienne.fr

**DECISION DU DIRECTEUR n° 2021 - 035**

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Attachée d'Administration Hospitalière à la Direction des ressources humaines médicales

Le Directeur,

- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 aout 2019, nommant M. Christian DUBLÉ directeur des centres hospitaliers de Vienne, de Beaurepaire et de Condrieu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;
- Vu l'article L. 6143-7 du Code de la Santé Publique relatif à la compétence des directeurs des établissements publics de santé ;
- Vu les articles D.6143-33 à D.6143-38 du Code de la Santé Publique relatifs aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : Objet et dispositions spécifiques relatives au domaine de la délégation**

Délégation de signature est donnée à Madame Coralie PERROT, Attachée d'Administration hospitalière à la Direction des ressources humaines médicales, pour signer toutes décisions ou contrats relatifs à la gestion des personnels médicaux ainsi que les documents ou états relatifs au traitement de la paie, de la carrière des personnels, ou en matière disciplinaire.

Elle bénéficie également d'une délégation de signature pour tout document interne utile au bon fonctionnement du service.

**Article 2 :**

Délégation est également donnée à Madame Coralie PERROT pour signer les documents suivants :

- Courriers relatifs à la gestion des ressources humaines y compris les réponses positives ou négatives aux candidatures,
- Notes d'informations internes relatives au personnel médical,
- Ordres de mission temporaires et états de frais de déplacements,
- Conventions de formation ;

N° FINISS



38000174

- Conventions de stage ;
- Titres de congés, autorisations d'absence ;
- Décisions d'octroi d'exercice à temps partiel parental ;
- Renouvellement d'autorisations d'exercice à temps partiel, de disponibilités ou de détachement ;
- Attestations diverses remises aux personnels médicaux ;
- Documents liés aux fins de contrat (certificat de travail et document ASSEDIC) ;
- Décisions de reclassement liées à l'application de mesures d'ordre général ;
- Fiches de mouvement du personnel ;
- Assignation en cas de grève ;
- Conventions structurantes de coopération validées (EMT, FMIH...)
- Conventions de mise à disposition ou intérim ;
- Documents de gestion interne au service, et aux instances organisées ou co-organisées par la DRH PM.
- Tableaux de service ou de garde médicale.

**Article 3 :**

La présente délégation est publiée sur le site internet du Centre Hospitalier de Vienne.

La présente délégation prend effet à compter du 20 octobre 2021.

Fait à Vienne, le 20 octobre 2021.

Christian DUBLÉ

Directeur

